

Le cadeau

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 45

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

SERVICE GRATUIT

du journal, durant les mois de **Novembre**
et **Décembre** 1909, aux nouveaux abonnés
d'**UN AN**, à partir du **1^{er} JANVIER 1910**.

CONCOURS POUR UN NOM

UNE vingtaine de nos lecteurs ont bien voulu
prendre part au petit concours ouvert par
le *Conteur* à propos des noms dont pour-
rait être baptisée la section vaudoise du *Hei-
matschutz*. Il ne nous est pas possible de pub-
lier toutes leurs lettres. Bornons-nous à en
choisir trois et à les faire suivre de la liste des
diverses dénominations proposées.

*

Sainte-Croix, 31 octobre.

Comme le titre cherché devrait contenir trois
idées différentes — celles de patrie, de beautés,
de protection — il ne paraît pas possible d'exprimer
tout cela en français par un seul mot, ou
même par deux mots très courts. Le terme alle-
mand « *Heimatschutz* » n'est pas tellement ex-
plicité ; il n'exprime que deux idées, patrie et
protection ; celle de beauté y fait défaut. C'est
d'ailleurs par hasard qu'il est court, car chacun
sait que les noms des « *Gesellschaften* » sont
plutôt longs !

En procédant systématiquement, par élimi-
nation, on ne trouve que deux ou trois appella-
tions convenables :

1° *La Patrie belle*. Comme un journal fran-
çais se nomme « *La vie heureuse* ». L'expres-
sion manque un peu d'euphonie, parce que belle
est trop court d'une syllabe.

2° *Patrie et Beauté*, imitation de notre « *Li-
berté et Patrie* ». C'est assez harmonieux, sans
l'idée de protection.

3° *La Patrie respectée*. C'est clair, car, en
fait de nature, on ne protège que ce qui est
beau. Seulement, c'est presque aussi long que
« *Pour les beautés de la Patrie* ». Mais, ce
« *Pour* » déplaît ou me déplaît.

Après quoi, faut-il vraiment bannir « *Heimat-
schutz* » ou n'avoir en français qu'un mot de
trois ou quatre syllabes ? X...

*

Yverdon, 1^{er} novembre.

Ne cherchons pas à traduire ce qui est intra-
ductible. *Heimatschutz* peut signifier la garan-
tie, la préservation du sol natal, aussi bien que
sa défense, sa protection, sa sauvegarde, son
refuge, son asile, son abri ou son rempart. Le
mot ne se trouve au reste dans aucun diction-
naire de la langue allemande. C'est une créa-
tion de nos bons confédérés. Quelques-uns en
rient. A Berne, le peuple en a fait par dérision
Heimatputz, autre mot forgé de toutes pièces
et qu'on pourrait rendre par « le badigeonnage
de la patrie », de même que par « la toilette de
la terre natale ».

Entre autres termes, vous avez proposé *L'Art
public*. Il me semble que la section vaudoise

serait bien inspirée en prenant ce titre. Il dit
tout ce qu'il faut et il est bref.

Je suis convaincu d'ailleurs qu'elle laissera
Heimatschutz en toute propriété à ceux qui
l'ont inventé, car dans la bouche des Romands
non familiarisés avec le parler des bords de
l'Aar ou de la Limmat, ce vocable deviendrait
inévitavelmente : *Emma chute*. W.

*

Lausanne, 31 octobre.

Il existe en France une association semblable
au *Heimatschutz* ; elle se nomme *La protection
du paysage*, titre simple, clair et tout à fait suf-
fisant, les beautés architecturales appartenant
au paysage tout aussi bien que les beautés de la
nature. Il serait superflu d'y associer l'idée de
patrie, car il va de soi qu'en fait de paysages on
défend avant tout ceux de son pays. Prenez tou-
tes les dénominations que vous voudrez, vous
n'en trouverez pas de meilleures. G.

Voici maintenant la liste des titres que sug-
gèrent nos correspondants :

- La protection du paysage.
- L'Art public.
- La Patrie belle.
- Patrie et Beauté.
- La patrie respectée.
- La Ligue de la beauté.
- Le respect des sites.
- Pour le paysage.
- Pour les yeux.
- Les Défenseurs du Beau.
- Les beautés de la patrie.
- Le pittoresque.
- Pour le pittoresque.
- La Beauté publique.
- La Beauté de tous.
- La Beauté nationale.
- Art et Patrie.
- La Gardienne des sites.
- Les sites sacrés.
- Les sites aimés.
- Pour les sites aimés.
- Pour les sites.
- La Ligue du pittoresque.
- Le sol de la patrie.
- L'âme du sol.
- La patrie riante.
- Nature et Patrie.
- La Digue.
- Pour l'harmonie.
- Contre la laideur.
- Défense de la beauté.
- Protégeons notre pays.
- Pour nos villes et campagnes.

La kyrielle est assez longue, nous semble-t-il,
pour que nous puissions fermer le concours.
Nous la transmettons aujourd'hui même au co-
mité de la section vaudoise. Il se peut qu'il ne
s'y trouve rien à son goût ; mais, quelle que soit
la décision qu'il prendra, nous sommes certain
qu'elle sera de nature à populariser la cause
des beautés du pays natal, tout en faisant valoir
les droits de la langue maternelle.

V. F.

VÈ LO MENISTRE

BONDZO, monsu lo menistre.

— Bondzo, Metsi. Que lâi a-te po vou-
tron servico ?

— Lâi a que mon père l'a sobrà sti matin. On
vào quasu fîre d'obedzi de l'einterrâ. Crâide-vo
pas que vo foudrâi pào l'ître veni fêre on bocon
de pridzo ào cemelfro.

— L'è bin su que vu lâi allâ. Voutron pouro
père ! L'amâvo pardieu bin, repond lo menis-
tre. Quin âdzo avâi-te ?

— Ne sè pas, monsu lo menistre, mâ lâi a dza
grand teimps que demôre avoué no.

*

— Eh ! mon Dieu t'i possibillio. T'as l'air tot
retreint et caduquo. Que lâi a-te ?

— Monsu lo menistro, ma fenna m'a fê on
valet vouâ.

— Eh ! bin ! te dêvetrâi fîre bin conteint, na
pas potteyi.

— Vâi mâ l'è que ellî valet l'è mort-né, que-
met diant l'è mâidzo et vegné justameint vo
dere, vo que vo sède tant bin dêvezâ, quand vo
farâi lo pridzo à l'einterrâ, de racontâ sa via
d'attaque, câ, vâide-vo, l'êtâi mon seul valet.

MARC A LOUIS.

Le Jeûne et les pommes de terre.

On nous écrit :

Le *Conteur vaudois* du 23 octobre raconte,
sous la signature de Marc à Louis, l'histoire
d'un journalier arrachant des pommes de terre
le dimanche du Jeûne. Permettez moi d'ajouter
quelques lignes à ce récit : Il y a quelques années
comparaissait, devant le juge de paix de ...,
deux personnages qui ne pouvaient s'entendre
au sujet d'un règlement de compte. Y. avait
arraché les pommes de terre de Z. et produisait
un mémoire justificatif du travail fait.

Tout à coup Z. se lève et dit au juge : « Je
conteste cette note, car Y. porte en compte une
journée d'arrachage de pommes de terre le
jour du Jeûne ! ».

En effet en inscrivant les dates de la note, Y.
avait oublié de consulter son almanach ; car dans
cette contrée, jamais au grand jamais, on n'avait
arraché des pommes de terre le jour du Jeûne
fédéral.

Quelle fut l'issue du procès, je ne m'en sou-
viens pas, mais l'histoire est authentique.

L. P.

Le cadeau. — Dialogue conjugal :

ELLE. — C'est aujourd'hui l'anniversaire de
ma naissance... Et pas un cadeau... Pas une
fleur... Rien !

LUI. — A quoi bon te rappeler, chère amie,
que tu as un an de plus.

Le médecin portraitiste. — Mon docteur, dit
une dame, a fait un très joli portrait de mon
petit garçon.

— Au pastel ?

— Non, à l'huile de foie de morue. Il a trouvé
que c'était plus fortifiant.